



AVIS AUX CITOYENNES ET CITOYENS DE LA MRC

La séance du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville du 24 mars 2021 sera en vidéoconférence

Sainte-Thérèse, le 19 mars 2021 - Par souci de Santé publique, la MRC de Thérèse-De Blainville (MRCTDB) tient à appliquer avec sérieux, la liste de mesures jugées prioritaires émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), laquelle découle de l'état d'urgence sanitaire.

Ces mesures permettent aux municipalités de continuer d'exercer leurs responsabilités en adaptant certaines règles pour faire face à la situation exceptionnelle à laquelle la population québécoise est confrontée.

La MRCTDB tient donc à informer ses citoyen(ne)s que, tel que le permet l'arrêté ministériel du MSSS, la séance du Conseil qui aura lieu le mercredi 24 mars 2021 à 15h30, au siège social de la MRCTDB sis 201, boulevard Curé-Labelle, Sainte-Thérèse, QC J7E 2X6, sera tenue en vidéoconférence. Un compte-rendu ou l'enregistrement de la séance du conseil sera diffusé dans le site internet de la MRC (section documentation/procès-verbaux) <http://mrc-tdb.org/documentation/procès-verbaux/>.

La MRCTDB recourt à cette possibilité pour minimiser les risques de propagation du coronavirus pouvant découler de la tenue d'une séance publique à laquelle assisteraient des citoyens. Il s'agit d'une mesure tout à fait exceptionnelle et dont l'application sera temporaire.

Par souci de transparence, la population peut consulter l'ordre du jour de la séance du Conseil dans le site Web de la MRC, et ce, à chaque vendredi précédant la séance du conseil.

L'objectif de cette mesure est de permettre au Conseil de la MRCTDB de continuer de prendre des décisions nécessaires au fonctionnement du territoire, sans compromettre la santé des élu(e)s, du personnel et des citoyen(ne)s.

Les citoyen(ne)s sont invité(e)s à transmettre les questions pouvant découler de l'ordre du jour disponible sur le site Internet (www.mrc-tdb.org) à l'adresse du Secrétaire-trésorier : kelbatal@mrc-tdb.org, et ce, **avant 17 h, le mardi 23 mars 2021**. Ainsi, le Secrétaire-trésorier posera la question au conseil et recueillera la réponse qui vous sera communiquée au lendemain du conseil de la MRC.